



Formation-accompagnement sur l'autopartage entre particuliers

8 novembre 2019





L'autopartage entre particuliers sur les territoires de la COR et du SMTC





L'autopartage entre particuliers avant 2017

- En France, environ 20 000 véhicules partagés sur 32 millions, soit moins d'un sur mille.
- Initiatives individuelles pour l'essentiel. Quelques initiatives collectives : Mens (38), Crest (26).
- Pratique peu connue, souvent confondue avec le covoiturage et très souvent avec les autres formes d'autopartage (services d'autopartage avec ou sans station, location de véhicule via internet).
- Plusieurs travaux ont permis de faire avancer le sujet : étude sur les usagers (ADETEC, 2009), guide pratique et guide de l'assurance (ADETEC, 2013).
- Deux questions importantes restaient en suspens :
 - Malgré le travail mené depuis 2009, aucun assureur ne proposait de contrat adapté à cette pratique, bien que le Code des assurances le permette.
 - Comment les acteurs publics et parapublics pouvaient-ils contribuer à développer cette pratique vertueuse ?





Présentation générale du projet

- Projet porté conjointement par 2 collectivités : la COR (69) et le SMTC (63).
- COR : 51 000 habitants, 31 communes.
- SMTC : 290 000 habitants, 23 communes.
- Pour le SMTC, le projet était initialement limité aux 7 quartiers inscrits au Contrat de Ville (22 000 habitants). Il a été étendu à l'ensemble du périmètre en 2018.
- Les 2 territoires recouvrent l'ensemble des caractéristiques régionales : grande agglomération, petites villes, banlieue, périurbain, rural, zones de montagne.
- AMO assurée par Bruno CORDIER (ADETEC).
- Budget total du projet : environ 180 000 € TTC.



Calendrier



- Janvier – juin 2017 : élaboration des outils, contrat d'assurance, communication, mobilisation des acteurs relais...
- Automne 2017 (COR) / Juin 2018 – mars 2020 : mise en place et suivi des groupes d'autopartage.
- Avril – juin 2020 : bilan.
- Volonté de pérenniser le projet au-delà de mars 2020.



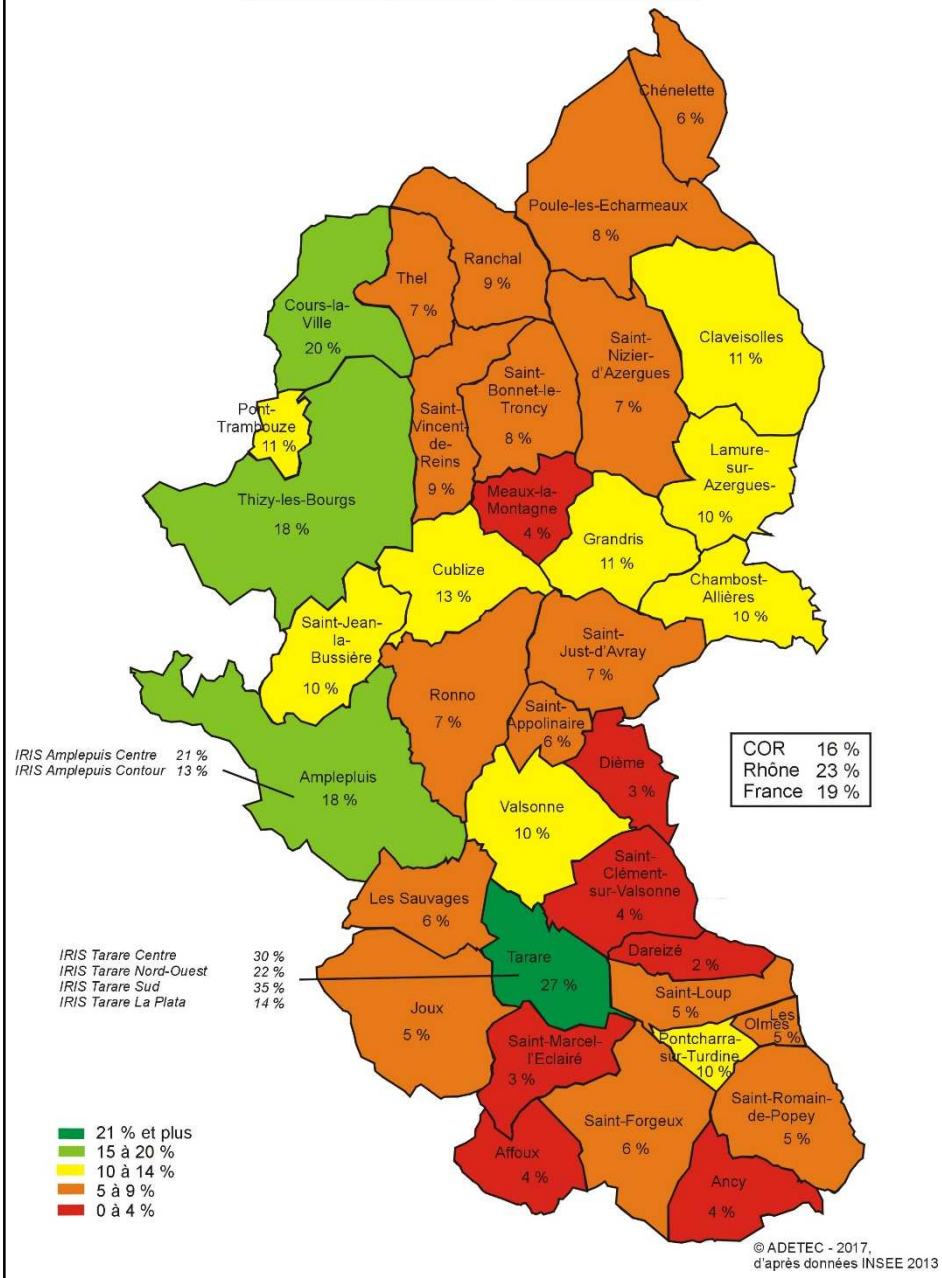


Eléments sur la motorisation et le budget auto

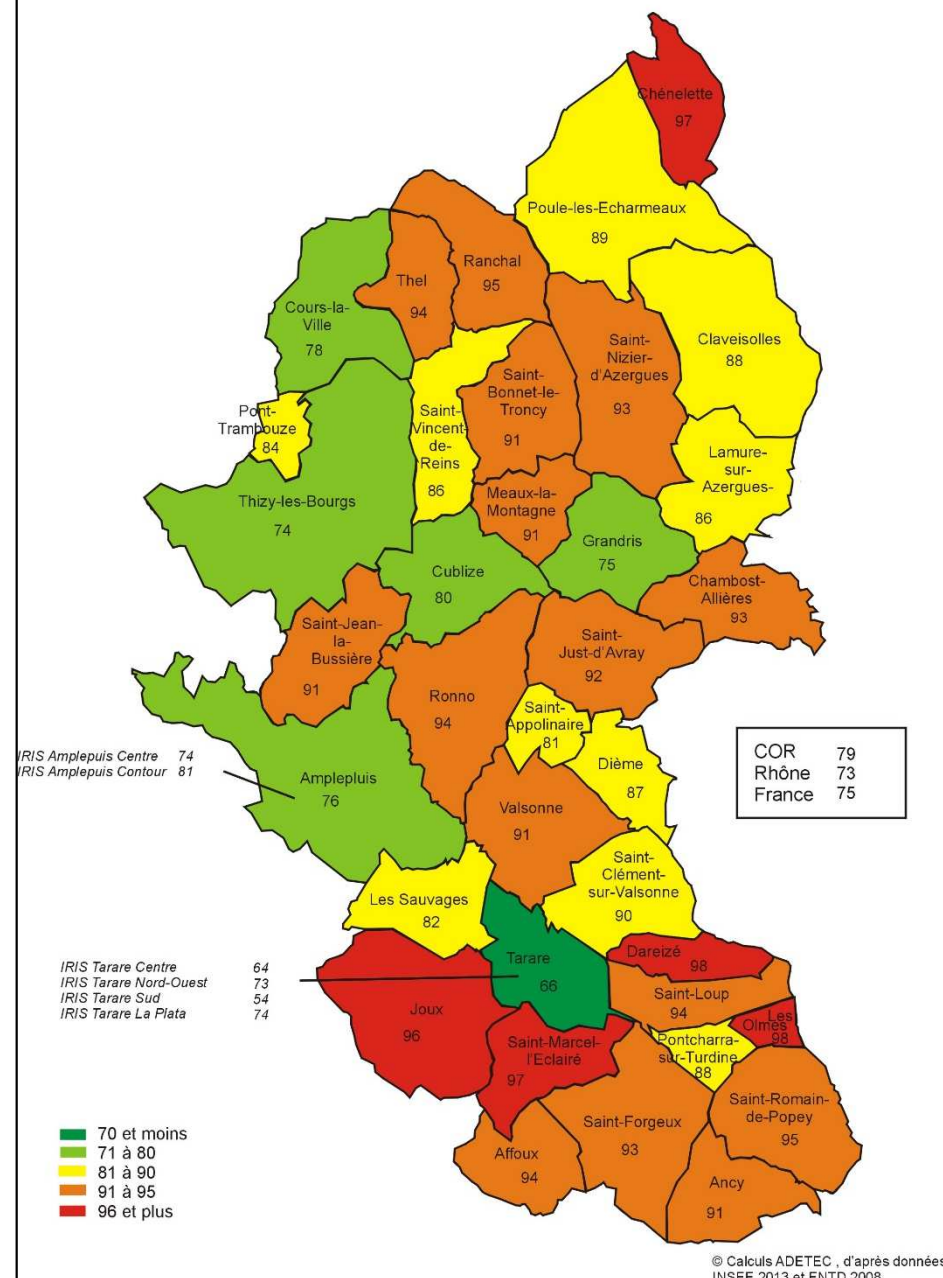
- Beaucoup de voitures servent moins de 3 fois par semaine :
 - COR : environ 5 000 voitures sur 27 000 (19 %),
 - SMTC : environ 35 000 voitures sur 164 000 (21 %).
- Beaucoup de titulaires du permis n'ont pas de voiture :
 - COR : 27 000 voitures pour environ 34 000 titulaires du permis (79 %),
 - SMTC : 164 000 voitures pour environ 215 000 titulaires du permis (76 %).
- Le budget automobile est très élevé. Exemple pour la COR :
 - 18 % des revenus disponibles du territoire (y compris ceux des ménages sans voiture) sont consacrés à la voiture,
 - 14 % à Tarare et dans les autres villes,
 - jusqu'à 28 % dans certaines communes rurales,
 - 34 % pour un smicard faisant 13 000 km par an avec une voiture moyenne,
 - plus de 40 % s'il roule davantage, notamment si son lieu de travail est éloigné.



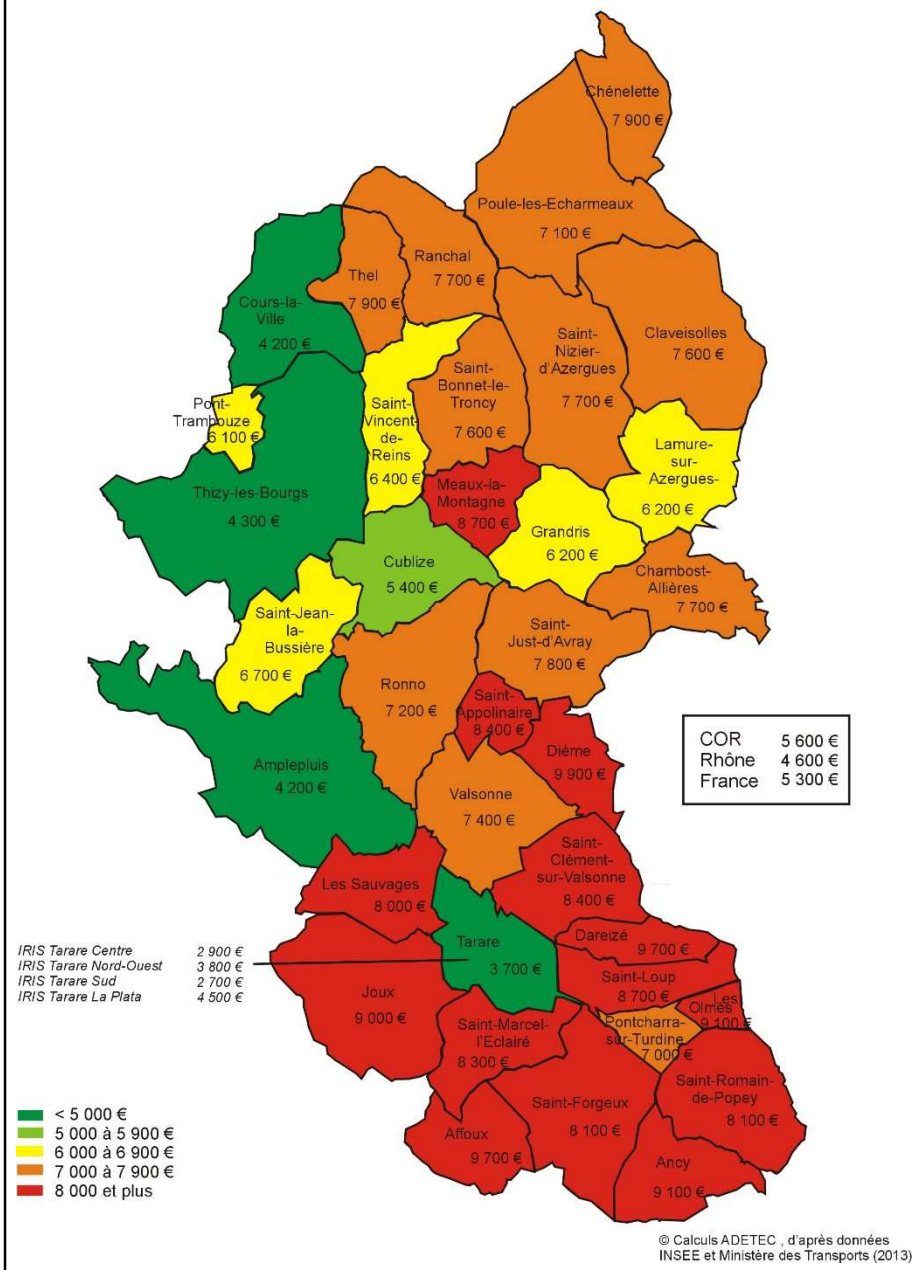
Pourcentage de ménages sans voiture



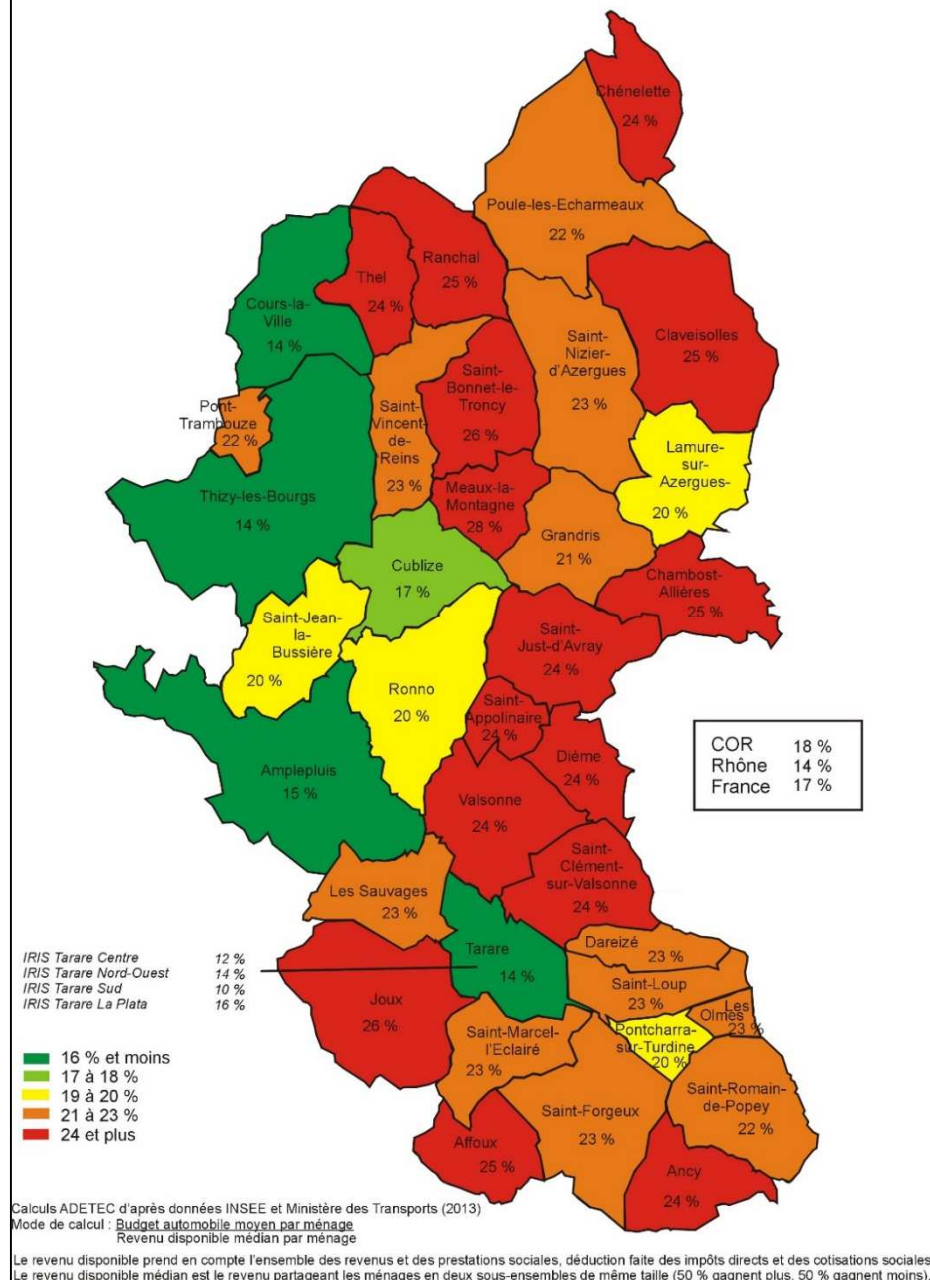
Nombre approximatif de voitures pour 100 détenteurs de permis de conduire



Budget automobile moyen des ménages



Part médiane du revenu disponible consacrée à l'automobile





Assurance

Situation avant le projet

- Pas de contrat adapté aux initiatives individuelles d'autopartage entre particuliers, y compris en passant par les sites internet de location entre particuliers (Drivy, Ouicar...).

Assurance du projet

- 5 assureurs consultés : Groupama, MACIF, MAIF, MMA et SMACL.
- 2 offres, toutes les deux de très bonne qualité : Groupama et MAIF.
- Retenu : Groupama. Environ 40 € par véhicule et paran, avec un plancher de 1 680 €.
- Contrat « de flotte » signé par la COR pour les 2 territoires.
- Assurance prise en charge financièrement par la COR et le SMTC.
- Très bonnes conditions :
 - prise en compte des jeunes conducteurs dès 18 ans et dès le 1^{er} jour du permis,
 - prise en compte des déplacements professionnels jusqu'à 5 000 km par an,
 - couverture complète, incluant la garantie corporelle du conducteur,
 - pas de malus en cas d'accident responsable,
 - franchises raisonnables,
 - il suffit de noter les emprunts dans le carnet de bord du véhicule.





Communication

- Outils : réunions, sites internet, réseaux sociaux, flyers, affiches, mails, courriers, articles, émissions de radio, autocollants... Voir exemples pages suivantes.
- Environ 550 acteurs relais sollicités (100 pour la COR, 450 pour le SMTC).
- Participation assez faible pour les réunions avec les acteurs relais (3 à 15 personnes). Résultats meilleurs quand nous nous sommes greffés sur des réunions existantes.
- La diffusion de l'information a été relativement bonne, puisque les candidats qui nous ont contactés l'ont eue par des canaux très variés.
- Certains acteurs relais ont ramené la conversation à leur cas particulier.
- Le sujet de l'autopartage est un sujet nouveau et peu connu et n'est pas forcément « sur le dessus de la pile », même pour les gens intéressés ⇒ il a souvent été nécessaire d'avoir plusieurs fois l'info avant de faire la démarche.



- www.ouestrhodanien.fr/l-autopartage-entre-particuliers.html
- www.smtc-clermont-agglo.fr/transports-en-commun-clermont/179_Autopartage.html

ÉTUDES ET PROJETS

AUTOPARTAGE

- L'AUTOPARTAGE FONCTIONNE DÉJÀ
- ILS SONT AUTOPARTAGEURS ET TÉMOIGNENT
- PARTAGER UNE VOITURE : POURQUOI PAS VOUS ?
- COMMENT FONCTIONNE L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS ?
- LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS
- UN PROJET EN 3 PHASES
- CONTACTS
- FOIRE AUX QUESTIONS
- POUR ALLER PLUS LOIN
- PARTENAIRES
- PÉRIMÈTRE DU PROJET
- COMMENT S'INSCRIRE ?

PARTAGER UNE VOITURE
Pourquoi pas vous ?

Renseignez-vous
 Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise
 04 73 44 68 02
 julie.dalazzanna@smtc-clermontterrand.com

LE SMTC DÉVELOPPE L'AUTOPARTAGE entre particuliers.
 Partagez une voiture et bénéficiez gratuitement d'un accompagnement personnalisé et d'une assurance sur mesure.

www.smtc-clermont-agglo.fr

SMTC
 Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

QU'EST-CE QUE L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS ?

C'est la mise en commun d'un véhicule par des amis, des voisins ou des proches. Le véhicule appartient généralement à l'un d'entre eux mais il peut aussi être possédé en commun. Chacun l'utilise en fonction de ses besoins.

L'autopartage se distingue du covoiturage. Dans le cas de l'autopartage, le véhicule est utilisé pour des trajets différents à des moments différents. Dans le cas du covoiturage, les personnes effectuent ensemble le même trajet.

Sur le territoire du SMTC, environ 500 personnes de profils très divers font de l'autopartage entre particuliers.

J'AUTOPARTAGE AVEC LA COR

Pourquoi pas vous ?

- Le premier service public d'autopartage entre particuliers, pour bénéficier gratuitement :
 - » D'une aide pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule
 - » D'une assurance adaptée évitant tout malus en cas d'accident
 - » De conseils et d'un accompagnement personnalisés
- Pour qui ?**
 - » Je suis titulaire du permis mais ne possède pas de voiture ou dois partager son utilisation.
 - » Je possède un véhicule que j'utilise peu ou qui stationne longtemps au même endroit.
- L'autopartage entre particuliers c'est la mise en commun d'un véhicule entre plusieurs personnes qui ont préalablement défini ses conditions d'utilisation.**
- Économique**
Partage des frais du véhicule
- Écologique**
Contribue à limiter le nombre de voitures en circulation.
- Convivial**
Créer un lien de confiance entre les participants.
- Rationnel**
Des voitures mieux utilisées.






www.ouestrhodanien.fr

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
 

- Contact**
 - » Je contacte la COR
 - » Je précise si je souhaite partager ma voiture ou celle de quelqu'un d'autre
- Conseils**
 - » Le service m'aide à préciser mes besoins
- Compatibilité**
 - » Si besoin, le dispositif trouve un habitant compatible avec l'utilisation partagée d'un véhicule
- Accompagnement**
 - » Le service nous accompagne pour organiser notre autopartage
- Lancement**
 - » C'est parti !

«Je prête ma voiture à Philippe et pour partager les frais c'est très simple. Il note ses kilomètres dans un carnet de bord que nous multiplions ensuite par un barème calculé avec l'aide du service.»
 (Alex, Lamure-sur-Azergues)

«Une famille, Les Omes»
 "Nous avons emménagé en 2017 aux Omes. Depuis octobre, nous partageons la voiture d'une voisine, cela nous a permis d'éviter d'en acheter une seconde!"

(Marie-Christine, Angrenou)
 "Je souhaitais partager ma voiture mais n'avais personne dans mon entourage avec qui le faire. La COR m'a mise en relation avec Thibaud qui habite près de chez moi et cherchait une voiture à partager."

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
 3 rue de la Venne 69170 TARARE
 Etienne SEGUIN
 04 74 05 50 97 - etienne.seguin@cc-or.fr







Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
 

© Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien



Motivations des autopartageurs

Protection de l'environnement et du cadre de vie

- Réduction du nombre de voitures : économie de matières premières, économie d'espace public par la baisse de la demande de stationnement...
- Réduction du trafic automobile et de ses impacts : gaz à effet de serre, pollution, bruit...

Lien social et solidarité

- Rendre service aux autres.
- Créer du lien.

Economies budgétaires

- Pour les propriétaires : partage des frais fixes liés à la possession d'une voiture \Rightarrow 500 à 1 000 € économisés par an suivant le nombre d'emprunteurs et la taille de la voiture.
- Pour les emprunteurs : éviter l'achat d'une voiture et les frais qui y sont liés \Rightarrow 500 à 4 000 € économisés par an suivant le niveau d'usage et la taille de la voiture.

Optimisation de l'usage de la voiture

- L'utiliser davantage plutôt que la laisser dormir.
- La faire rouler régulièrement pour qu'elle ne s'abîme pas.





Mise en place des groupes d'autopartage



- Nécessité de relancer les gens, souvent plusieurs fois.
- Information sur l'autopartage, analyse des besoins, questions/réponses.
- En cas de candidature individuelle, aide pour trouver un ou plusieurs autopartageurs.
- Ensuite, aide pour rédiger le contrat.



- Outils : guide pratique, contrat, charte, synthèse de l'assurance, carnet de bord...





Suivi des autopartageurs

- A la demande, en fonction des besoins.
- Transmission des carnets de bord tous les 2 mois.
- Point téléphonique individuel avec chaque autopartageur après réception du carnet de bord. Permet parfois de régler des problèmes mineurs qui auraient pu devenir plus importants sinon.
- Rencontre des autopartageurs et candidats autopartageurs tous les 6 mois. Renforce le sentiment d'appartenance à un projet collectif, entre autres.





Bilan provisoire au 31 octobre 2019

	COR	SMTC	Total
Nombre de véhicules partagés	8	12	20
Nombre d'autopartages achevés (déménagement, véhicule à la casse)	3	0	3
Nombre d'autopartages en cours de constitution	1	3	4
Total actuel (futur)	11 (12)	12 (15)	23 (27)
Nombre actuel (futur) de groupes mis en relation par le projet	3 (4)	5 (6)	8 (10)
Nombre actuel (futur) d'emprunteurs sans double compte	11 (11)	18 (21)	29 (32)
Nombre actuel (futur) d'emprunteurs avec doubles comptes	20 (23)	27 (36)	47 (59)
Nombre actuel (futur) de véhicules évités	3 (3)	6 (7)	9 (10)
Nombre de recours à l'assurance	0	0	0





- Accès à l'autopartage pour les personnes ne connaissant personne avec qui en faire.
- Renforcement et pérennisation de l'autopartage pour les personnes se connaissant déjà (assurance, contrat, prix équitable).
- Evite à certains emprunteurs l'achat ou le rachat d'une voiture (voir page précédente).
- Baisse de l'usage de la voiture pour les propriétaires.
- Accès à certains déplacements privés pour tous les emprunteurs.
- Accès à la mobilité professionnelle pour deux emprunteuses.
- L'inscription de certains emprunteurs sur plusieurs véhicules donne de la souplesse et de la fiabilité à tout le monde.
- Renforcement et pérennisation des pratiques multimodales.
- Forte confiance et convivialité.
- Aucun problème sur les véhicules.
- Les propriétaires qui louaient leur véhicule sur Drivy ou Ouicar ont cessé de le faire, car certains locataires n'étaient pas respectueux.
- Tissage de liens entre certains autopartageurs mis en relation par nous.
- Une élue et une salariée de la COR et une salariée du SMTC autopartagent, ont autopartagé ou vont autopartager dans le cadre du projet.
- Image positive auprès des élus de la COR et du SMTC.





Principaux points forts du projet

- Confiance, y compris entre personnes qui ne se connaissaient pas avant, car relation inscrite dans la durée.
- Assurance.
- Caution morale de la collectivité.
- Aide pour rédiger un contrat adapté aux particularités de chaque groupe.
- Accompagnement et conseils personnalisés.
- Fonctionnement clair grâce au contrat, avec notamment un prix équitable pour les propriétaires et les emprunteurs.
- Favorise le passage à l'acte.
- Favorise la pérennisation des autopartages préexistants.

Principaux points négatifs

- Nous n'avons pas pu proposer de partenaire autopartageur à une dizaine de candidats.
- 3 mises en relation ont avorté (1 problème de caution et 2 incompatibilités des usages et/ou des personnes).
- Abandon d'une emprunteuse après le premier emprunt (pas prête psychologiquement pour l'autopartage).





Suite du projet après le 31 mars 2020

- Objectifs :
 - pérenniser les autopartages en cours,
 - susciter et accompagner de nouveaux autopartages.
- Modalités en cours de définition.
- D'ores et déjà, la COR, le SMTC et Groupama souhaitent continuer.





Un point reste à régler : la fiscalité

- Pour les propriétaires, les sommes perçues pour l'autopartage sont soumises à prélèvements sociaux et impôts, alors qu'il s'agit d'un simple partage des frais et non d'un revenu.
- Dans le détail :
 - 15,5 % de prélèvements sociaux dès le premier euro perçu,
 - 0 à 22,5 % d'impôt sur le revenu suivant le montant perçu et la tranche d'imposition.
 - total : 15,5 à 38 %.
- Travail de sensibilisation auprès de la Direction Générale du Trésor, la DGITM, l'ADEME, le GART, une députée LREM du 63...
- Pas de résultat concret pour l'instant.





Contacts



Etienne SEGUIN

04 74 05 50 97

etienne.seguin@c-or.fr

www.ouestrhodanien.fr



Julie DALLA-ZANNA

04 73 44 68 02

julie.dallazanna@smtc-clermontferrand.com

www.smtc-clermont-agglo.fr



Bruno CORDIER

04 73 65 94 24

bcordier.adetec@orange.fr

www.adetec-deplacements.com



L'autopartage sur d'autres territoires





Autopartage à Mens (Isère)

- Mens : 1 500 habitants, 55 km au sud de Grenoble.
- Autopartage initié et relancé par un habitant très impliqué, Olivier DODINOT.
- 2009 : premières discussions.
- 2011-2015 : fonctionnement sous forme de location de voiture entre particuliers, via des sites internet (CitizenCar, racheté par Buzzcar, lui-même racheté par Drivy).
- Jusqu'à 10 véhicules mis en location, majoritairement par des ménages ayant plusieurs voitures, dont l'une au moins servait peu.
- 15 locataires et 85 locations en un peu plus de 3 ans.
- Le système a périclité après le rachat par Drivy, du fait de conditions d'utilisation devenues trop rigides.
- Fin 2016 : tentative de relance avec Koolicar, mais la dynamique avait disparu.
- 2017 : réflexions pour relancer le projet. L'autopartage entre particuliers est envisagé.
- 2019 : inauguration d'une station de Citiz Alpes Loire avec 2 véhicules, l'un acheté par Olivier DODINOT, l'autre par le biais de souscripteurs de parts sociales.





Crest Autopartage (Drôme)

- Crest : 9 000 habitants, 30 km au sud-est de Valence.
- Autopartage initié par un groupe d'amis.
- 2014 : premières discussions et création d'une association.
- Janvier 2015 : démarrage de l'autopartage, avec les voitures de certains adhérents.
- L'association recrute par bouche à oreille et cooptation.
- Les emprunteurs sont assurés par l'assureur de chaque véhicule ⇒ conditions au cas par cas, restrictions de certains assureurs, restrictions sur certains usages (déplacements professionnels voire, dans certains cas, domicile-travail).
- Extension en 2019 à une commune proche (Aouste-sur-Sye).
- Résultats chiffrés :

	2016	2018	2019
Nombre de voitures	7	5	8
Nombre d'emprunteurs	Non connu	11	15
Nombre d'emprunts	Non connu	85	En cours
Kilométrage total	10 000 km	6 000 km	En cours





Merci de votre attention



Bruno CORDIER

ADETEC – Bureau d'études en transports et déplacements

86 quai Féron 63150 La Bourboule

Tél. : 04 73 65 94 24

Email : bcordier.adetec@orange.fr

www.adetec-deplacements.com